



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 22-371**

Avis public est donné que le Règlement numéro 22-371 édictant le code de d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux est en vigueur.

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 février 2022, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 22-370 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux.*

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale